

PAR COURRIEL

Québec, le 8 avril 2024

[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Suivi de votre demande d'accès aux documents – N/Réf. : M44548

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information et aux documents reçue le 18 mars 2024, visant à obtenir :

*« copie des documents suivants pour chacun
des 2 NUMÉROS D'ENREGISTREMENTS
no 299064 et no 299065*

- *La Demande d'enregistrement pour une résidence principale*
- *L'Avis de conformité municipal complété et signé par la municipalité*
- *L'annexe A de l'Avis de conformité.*
- *Le Certificat d'enregistrement. »*

Au terme de nos recherches, nous vous informons que le ministère du Tourisme détient les documents recherchés. Vous les trouverez en pièce jointe. En vertu des articles 53 et 54, les renseignements personnels contenus dans ces documents ne peuvent vous être transmis.

En terminant, sachez qu'il vous est possible de demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision qui vous est communiquée par la présente. Vous trouverez ci-annexé une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

Le responsable de l'accès aux documents,

Frédéric Desjardins

FD/gv

...2

p.j. Avis de recours
299064 - 20190227 - DA
299064 - 20190409 - Avis
299064 - Certificat enregistrement
299065 - 20190320 - DA
299065 - 20190409 - Avis
299065 - 20231220 - Avis
299065 - Certificat enregistrement

Article 53

Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation;
2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29; 2021, c. 25, a. 8

Article 54

Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent, directement ou indirectement, de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110; 2021, c. 25, a. 10.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télé : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196
Télé : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).



Date de création du formulaire

27-Feb-2019 16:58

1. COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Appellation

Au pied du Mont Ham

Adresse complète

1 rue Alice
Saint-Joseph-de-Ham-Sud J0B 3J0
Canada

1.5 Téléphone principal (pour réservation)

5142589735

1.6 Téléphone secondaire

1.7 Téléphone sans frais

1.8 Télécopieur

1.9 Courriel de l'établissement

info@aupieddumontham.com

1.10 Site Internet

www.aupieddumontham.com

2. CATÉGORIE / UNITÉS D'HÉBERGEMENT

2.1 Choisissez une catégorie d'établissement

Résidence de tourisme

Appartement(s)

Maison(s)

2

Chalet(s)

Est-ce que l'établissement offert en location est votre résidence principale?

Oui

3. COORDONNÉES DE L'EXPLOITANT

3.1 Type de détention (cocher)

Propriétaire

3.2 L'entité propriétaire ou locataire est une

Personne physique

3.3 Nombre de propriétaires

1

Propriétaire 1 - Genre

M.

Propriétaire 1 - Nom et prénom

Bergeron Renaud

Adresse complète

[REDACTED]

Art. 54

3.9 Téléphone principal

[REDACTED]

Art. 54

3.10 Téléphone secondaire

3.11 Télécopieur

3.12 Courriel de l'exploitant

3.13 Possédez-vous un contrat de mandat émis par l'exploitant vous autorisant à présenter la présente demande d'attestation en son nom ?

Non

REPRÉSENTANT

3.25 Nom du représentant

M. Séguin Vincent

3.26 Courriel du représentant

[REDACTED]

Art. 54

3.27 Téléphone du représentant

[REDACTED]

Art. 54

3.28 Langue de correspondance

Français

3.29 Adresse de correspondance

Autre adresse (spécifiez)

Autre adresse de correspondance

[REDACTED]

Art. 54

4.1 DATE DE DÉBUT DES ACTIVITÉS

12-03-2019

4.2 Comment avez-vous entendu parler de la CITQ?

Internet

Le formulaire d'ouverture a été rempli par (Inscrivez nom et prénom):

Séguin Vincent

Une confirmation du formulaire d'ouverture sera envoyée à cette adresse courriel:

[REDACTED]

Art. 54

AVIS D'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

En vertu de l'article 6.1 de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique, nous désirons vous informer qu'une demande a été reçue pour l'obtention d'une attestation de classification dans le but d'exploiter un établissement d'hébergement touristique à l'adresse inscrite dans la section 1 du présent formulaire.

En vertu du même article, la municipalité doit, dans les 45 jours de l'avis, informer le ministre si l'usage projeté n'est pas conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

« Constitue un établissement d'hébergement touristique tout établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement est offerte en location contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours, à des touristes sur une base régulière lors d'une même année civile, et dont la disponibilité de l'unité est rendue publique. »

SECTION 1 — INFORMATIONS SUR L'ÉTABLISSEMENT ET SON EXPLOITANT		No. d'ÉTABLISSEMENT : 299064
Nom de l'établissement :	MAISON DE RENAUD	
Adresse :	A 1, rue Alice, Ham-Sud	Code postal : J0B 3J0
Arrondissement, municipalité, municipalité régionale de comté :	Ham-Sud Les Sources	
Nombre d'unités offertes :	1	
Catégorie de l'établissement (vous pouvez vous référer aux définitions situées au verso de ce formulaire) :		
<input type="checkbox"/> Établissements hôteliers	<input type="checkbox"/> Gîtes	<input checked="" type="checkbox"/> Résidences de tourisme
<input type="checkbox"/> Établissements de camping	<input type="checkbox"/> Établissements de pourvoirie	<input type="checkbox"/> Établissements d'enseignement
<input type="checkbox"/> Auberges de jeunesse	<input type="checkbox"/> Centres de vacances	<input type="checkbox"/> Autres établissements d'hébergement
Nom de l'exploitant :	Renaud Bergeron	
Nom de son représentant :	Vincent Séguin	
Téléphone principal :	[REDACTED] Art. 54	
Adresse courriel :		

SECTION 2 — À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ	
L'usage projeté de l'établissement d'hébergement touristique inscrit dans la section 1 du formulaire est-il conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages?	
<input checked="" type="checkbox"/> Oui	
<input type="checkbox"/> Non	
Officier municipal :	BRADLEY, JENNIFER (Nom en lettres moulées du fonctionnaire municipal autorisé)
Signature :	[REDACTED] Art. 54 Date : 09/01/2019

Veuillez retourner ce formulaire dans les délais prévus par la Loi soit par courrier, courriel ou télécopieur, à :

Corporation de l'industrie touristique du Québec
Adresse : 1010, rue de Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7
Courriel : avisdexploitation@citq.qc.ca
Télécopieur : 450 679-1489



IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

MAISON DE RENAUD

1, rue Alice
Ham-Sud (Québec) J0B 3J0

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

299064

NOMBRE D'UNITÉS

1

CATÉGORIE

Établissements d'hébergement touristique général

Art. 54

DÉLIVRÉ LE : **2023-04-01**

EXPIRE LE : **2024-03-31**

Caroline Proulx, *ministre du Tourisme*

Selon l'article 9 du Règlement sur l'hébergement touristique, ce certificat doit être affiché à la vue du public

Instructions et renseignements importants

- ❖ Découpez la partie supérieure de ce document. Il s'agit du certificat d'enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique, délivré en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique (RLRQ, chapitre H-1.01).
- ❖ **Affichez ce certificat à la vue du public**, à l'entrée principale de l'établissement, sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.
- ❖ **Conservez la version électronique de ce certificat**, à laquelle un certificat numérique d'authenticité a été appliqué. Transmettez ce certificat aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement transactionnelles via lesquelles vous diffusez, le cas échéant, votre offre d'hébergement.
- ❖ **Rappel** – Le numéro d'enregistrement de votre établissement inscrit sur ce certificat doit être indiqué distinctement dans toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site Web, qu'il soit ou non transactionnel.
- ❖ Un manquement à l'une des obligations indiquées ci-dessus pourrait entraîner une amende pouvant atteindre 10 000 \$ pour une personne physique et 20 000 \$ dans les autres cas, conformément à la Loi sur l'hébergement touristique.

NOUVEL ÉTABLISSEMENT ET MODIFICATIONS

Date : | 2019 | 03 | 20 | No exploitant : 725656 No établissement : 299065

Ouverture Reprise d'un projet abandonné Augmentation d'unités Changement de catégorie
 Cession Réouverture par le même exploitant Diminution d'unités Avis infraction No: _____
 Cession particulière Réouverture par un autre exploitant Configuration d'unités

EXPLOITANT Locataire Propriétaire Mandataire (au verso) : 990253 →

Société par actions (compagnie) Entreprise individuelle Société de participation
 Société en nom collectif Association personnifiée Autre : _____

NEQ : | | | | | Nb d'administrateur : _____

Nom : Lise Bernard.

Adresse : _____

Numéro civique rue Ville Province Code postal

Représentant Féminin Masculin mandataire

Prénom : _____ Nom : _____

Téléphone : | | | | | Tél. secondaire : | | | | |

Télécopieur : | | | | | Courriel : _____

CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT

Établissement hôtelier (EH) Centre de vacances (CV) Résidence de tourisme (RT)
 Établissement d'enseignement (EE) Autre établissement (AE) Auberge de jeunesse (AJ)
 Gîte (G)

Nb chambres | | | | Nb de chalets/condos/maisons/app./etc | 1 | | | Nb lits | | | |

Nb de suites | | | | Nb de sites à camper | | | | Début des opérations : | D | D | J |

A M J

ÉTABLISSEMENT RÉSIDENCE PRINCIPALE? oui non GRANDEUR PANONCEAU Petit Grand

Nom : maison de Lise

Adresse : 1 rue Lise Saint-Joseph-de-Ham-sud

Numéro civique rue Ville

Code postal : J0B3J0

Téléphone : | 5 | | 1 | | 4 | | 2 | | 5 | | 8 | | 9 | | 7 | | 3 | | 5 | Tél. secondaire : | | | |

Télécopieur : | | | | | Tél. sans frais : | | | |

Courriel : info@aupieddumontham.com

Site Internet : www.aupieddumontham.com

envoyer courriel quand avis sera envoyé. OK

DOCUMENTS À EXPÉDIER AVIS D'EXPLOITATION : oui non Raison : _____

Lettre d'ouverture Inscription et modifications (DSA) Rôle et responsabilités (R&R)
 Délégation d'autorité Liste des unités
 Facture Avis destruction panonceau

Xénios par : MCS Date : 22-03-19 AVIS envoyé par : J Date : 19/03/28 SAGE par : _____ Date : _____

DSA envoyée par : _____ Date : _____ Agent : MDufour

NOUVEL ÉTABLISSEMENT ET MODIFICATIONS

DOCUMENTS À RECEVOIR

- Assurance 2 000 000 Preuve de propriété Contrat de location ou bail
 Contrat de mandat Preuve d'affichage pour petit panneau

Art. 54

CORRESPONDANCE

Par la poste

(Par courriel)

- Adresse postale : Idem à l'exploitant Autre : [REDACTED]
 Idem à l'établissement
 Idem au mandataire

Langue de correspondance : Français Anglais

NO MANDATAIRE :

- Société par actions (compagnie) Entreprise individuelle Société de participation
 Société en nom collectif (S.E.N.C.) Association personnalisée Autre : _____

Nom : Vincent Séquin NEQ : | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Adresse : [REDACTED]
Numéro civique rue Ville Province Code postal

Art. 54

Représentant Féminin Masculin

Prénom : Idem Nom : [REDACTED]

Téléphone : | | | | | | | | | | | | | | | | | | Tél. secondaire : [REDACTED]

Télécopieur : | | | | | | | | | | | | | | | | | | Courriel : [REDACTED]

Art. 54

NOTES SAGE

Même exploitant/représentant/mandataire que :

299064 | 299065 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
 | | | | | | | | | | | | | | | | | |

COMMENTAIRES

- Source : Agence Assureur Bouche à oreille Carton d'inspection Exploitant déjà existant
 Internet Lettre reçue Médias Non mentionnée Organisme
 Visite d'inspection

Infos prise par : DG Avec : M. Séquin Date : | 2019 | 03 | 20 |
A M J

AVIS D'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

En vertu de l'article 6.1 de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique, nous désirons vous informer qu'une demande a été reçue pour l'obtention d'une attestation de classification dans le but d'exploiter un établissement d'hébergement touristique à l'adresse inscrite dans la section 1 du présent formulaire.

En vertu du même article, la municipalité doit, dans les 45 jours de l'avis, informer le ministre si l'usage projeté n'est pas conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

« Constitue un établissement d'hébergement touristique tout établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement est offerte en location contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours, à des touristes sur une base régulière lors d'une même année civile, et dont la disponibilité de l'unité est rendue publique. »

SECTION 1 — INFORMATIONS SUR L'ÉTABLISSEMENT ET SON EXPLOITANT		No. d'ÉTABLISSEMENT : 299065
Nom de l'établissement :	MAISON DE LISE	
Adresse :	A 1, rue Lise, Ham-Sud	Code postal : J0B 3J0
Arrondissement, municipalité, municipalité régionale de comté :	Ham-Sud Les Sources	
Nombre d'unités offertes :	1	
Catégorie de l'établissement (vous pouvez vous référer aux définitions situées au verso de ce formulaire) :	<input type="checkbox"/> Établissements hôteliers <input type="checkbox"/> Gîtes <input checked="" type="checkbox"/> Résidences de tourisme <input type="checkbox"/> Établissements de camping <input type="checkbox"/> Établissements de pourvoirie <input type="checkbox"/> Établissements d'enseignement <input type="checkbox"/> Auberges de jeunesse <input type="checkbox"/> Centres de vacances <input type="checkbox"/> Autres établissements d'hébergement	
Nom de l'exploitant :	Lise Bernard	
Nom de son représentant :	Vincent Séguin	
Téléphone principal :	[REDACTED] Art. 54	
Adresse courriel :		

SECTION 2 — À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ	
L'usage projeté de l'établissement d'hébergement touristique inscrit dans la section 1 du formulaire est-il conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages?	
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Officier municipal :	BRADLEY JENNIFER (Nom en lettres moulées du fonctionnaire municipal autorisé) Art. 54
Signature :	[REDACTED] Date : 09/07/2019

Veuillez retourner ce formulaire dans les délais prévus par la Loi soit par courrier, courriel ou télécopieur, à :

Corporation de l'industrie touristique du Québec
Adresse : 1010, rue de Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7
Courriel : avisdexploitation@citq.qc.ca
Télécopieur : 450 679-1489

Avis de conformité

Établissement d'hébergement touristique

Cet avis est fourni à titre d'exemple. Il peut être utilisé tel quel.

Cet avis s'adresse à toute personne qui doit enregistrer un nouvel établissement d'hébergement touristique en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique. Il doit être joint à la demande d'enregistrement. Il certifie que l'exploitation de l'établissement ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme relative aux usages adoptée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1).

Un nouvel avis de conformité doit également être fourni lorsqu'il y a changement d'exploitant ou lors d'un changement du type ou du nombre d'unités d'hébergement offertes au sein d'un établissement d'hébergement touristique (par exemple : ajout d'unités ou transformation de chambres en dortoirs).

Les Sections 1, 2 et 3, de même que l'Annexe, le cas échéant, doivent être remplies par la personne qui entend exploiter l'établissement ou son représentant. L'information présentée ne doit concerner que la portion « établissement d'hébergement touristique » du projet.

La section 4 doit être remplie et signée par l'autorité compétente (municipalité, arrondissement ou MRC) où l'établissement sera exploité.

1 Renseignements sur le demandeur

Nom de l'exploitant (personne physique ou morale) : LISE BERNARD

Nom et prénom du représentant (si différent) : France Darveau

Téléphone (jour) : 5142589735 Courriel : [REDACTED] Art. 54

2 Renseignements sur l'établissement

Nom (pour un établissement de résidence principale, inscrire votre nom et prénom) :

MAISON DE LISE

Numéro : 1 Rue : rue Lise App : _____

Municipalité : Ham-Sud Code postal : J0B3J0

L'établissement est-il composé de plus d'une (deux ou plus) unités de type maison, appartement ou chalet? Oui Non

Si oui, remplir l'annexe A.

3 Usage demandé

Établissement d'hébergement touristique : établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement, tels un lit, une chambre, une suite, un appartement, une maison, un chalet, un prêt-à-camper ou un site pour camper, est offerte en location à des touristes contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours.

Catégorie de l'établissement qui sera exploité (un seul choix):

Établissement d'hébergement touristique général	Établissements d'hébergement touristique jeunesse	Établissement de résidence principale
Établissements, autres que des établissements de résidence principale et des établissements d'hébergement touristique jeunesse, où est offert de l'hébergement au moyen d'un ou de plusieurs types d'unités d'hébergement.	Établissements dont au moins 30 % des unités d'hébergement consistent en des lits offerts dans un ou plusieurs dortoirs ou dont l'hébergement est principalement offert dans le cadre d'activités s'adressant principalement aux personnes défavorisées ou handicapées.	Établissements où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale ¹ de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place.
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

¹Une résidence principale est la résidence où une personne physique demeure de façon habituelle en y centralisant ses activités familiales et sociales et dont l'adresse correspond à celle qu'elle indique à la plupart des ministères et organismes du gouvernement.

Types et nombre d'unités d'hébergement

Location en chalet, maison ou appartement		
Nombre de chalets : 0 Nombre de chambres : 0	Nombre de maisons : 1 Nombre de chambres : 3	Nombre d'appartement ou condos : 0 Nombre de chambres : 0

Location à la chambre	
Nombre de chambres : 0	Nombre de suites : 0

Location au lit
Nombre de lits en dortoir : 0

Autres		
Nombre de camps : 0	Nombre de sites pour camper : 0	Nombre de prêts-à-camper : 0

TOTAL	1
--------------	----------

4 Section réservée à la municipalité

L'usage demandé est-il conforme à la réglementation d'urbanisme relative aux usages adoptée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1)?

Oui Non

Nombre maximal d'unités prévu à la réglementation : 1

Numéro et nom du règlement de référence : #200805 zonage

Groupe/classe d'usage : Hébergement - résidence de tourisme

Autorité compétente : Marie-Claude Lamy, inspectrice en bâtiments et environnement

Prénom, nom et titre (en lettres moulées)

Téléphone : 819-877-3258 Courriel : inspection@ham-sud.ca

Sceau de la municipalité
(facultatif)

Signature : 

Art. 54

Date : 20 décembre 2023

Annexe – Avis de conformité
Établissement d'hébergement touristique
Localisation des différentes unités (maisons, appartements, chalets)

Nom ou numéro de l'unité d'hébergement	Nombre de chambres	Capacité maximale
Le Bachelor + Le Haut 1, rue Lise, Ham-Sud		



IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

MAISON DE LISE

1, rue Lise
Ham-Sud (Québec) J0B 3J0

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

299065

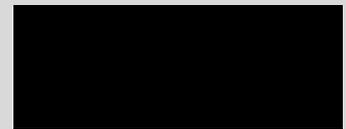
NOMBRE D'UNITÉS

1

CATÉGORIE

Établissements d'hébergement touristique général

Art. 54



DÉLIVRÉ LE : **2024-01-03**

EXPIRE LE : **2024-03-31**

Caroline Proulx, *ministre du Tourisme*

Selon l'article 9 du Règlement sur l'hébergement touristique, ce certificat doit être affiché à la vue du public

Instructions et renseignements importants

- ❖ Découpez la partie supérieure de ce document. Il s'agit du certificat d'enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique, délivré en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique (RLRQ, chapitre H-1.01).
- ❖ **Affichez ce certificat à la vue du public**, à l'entrée principale de l'établissement, sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.
- ❖ **Conservez la version électronique de ce certificat**, à laquelle un certificat numérique d'authenticité a été appliqué. Transmettez ce certificat aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement transactionnelles via lesquelles vous diffusez, le cas échéant, votre offre d'hébergement.
- ❖ **Rappel** – Le numéro d'enregistrement de votre établissement inscrit sur ce certificat doit être indiqué distinctement dans toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site Web, qu'il soit ou non transactionnel.
- ❖ Un manquement à l'une des obligations indiquées ci-dessus pourrait entraîner une amende pouvant atteindre 10 000 \$ pour une personne physique et 20 000 \$ dans les autres cas, conformément à la Loi sur l'hébergement touristique.